

L'AMIRAL DE GRASSE

François Joseph Paul, marquis de Grasse Tilly, comte de Grasse est né au château des Valettes, de Bar sur Loup, le 13 septembre 1722 et décédé le 11 janvier 1788 au château de Tilly. Il fut inhumé en l'église de Tilly, face à son château.

C'est un marin qui sert l'Ordre de Malte et la marine royale française. Il assume divers commandements lors de la guerre de Succession d'Autriche et de Sept Ans avant de terminer sa carrière comme lieutenant-général lors de la guerre d'indépendance américaine. Nommé en 1781, commandant de la principale escadre française, son action résolue dans la baie de la Chesapeake permet la victoire décisive de Yorktown. Lourdemment battu et capturé en 1782 à la bataille des Saintes, il connaît la disgrâce royale jusqu'à sa mort, même si ce combat est sans conséquence sur la suite de la guerre.

Les historiens l'ont réhabilité et les marines américaines et françaises donnent régulièrement son nom à de grosses unités de guerre.



Château de Tilly



Entre Tilly et Boissets

SOYEZ RESPECTUEUX DES RECOMMANDATIONS DU RANDONNEUR

« Le randonneur ne laisse derrière lui, que la trace de ses semelles »

- Avant de partir seul, signaler son itinéraire à une tierce personne
 - Se renseigner sur les périodes de chasse
 - Tenir les chiens en laisse
 - Ne rien jeter, emporter ses déchets
 - Ne pas allumer de feu
 - Respecter les propriétés privées
 - Respecter la faune et la flore en les observant uniquement et rester silencieux et discret
 - Rester prudent lors de franchissements d'axes routiers
 - Observer en tout lieu et toute circonstance le Code de la Route
 - En vélo : porter un casque et dépasser avec précaution
- les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires

EN CAS D'ACCIDENT

Prévenir les secours, dès que possible :

- 112 : N° d'urgence européen (24h / 24)
- 15 : SAMU - 17 : Gendarmerie - 18 : Pompiers

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
OFFICE DE TOURISME DU PAYS HOUDANAIS
4, Place de la Tour - 78550 HOUDAN
Tél. 01 30 59 53 86 - Mél : otph@cc-payshoudanais.fr
Site : www.cc-payshoudanais.fr



Retrouvez le patrimoine naturel, culturel, architectural
ou encore les artistes, artisans et producteurs locaux
dans notre guide touristique.

Signalez-nous au plus vite toute difficulté majeure
rencontrée sur le parcours.



Vallée de la Vaucouleurs
TILLY
FLINS-NEUVE- EGLISE

En passant au pied des éoliennes



Eolienne à Tilly



8,6 km - 2h50 (sur la base de 3km/h)

Parking : place de l'Amiral de Grasse à Tilly,
à proximité de l'église

1 Départ du parking après avoir admiré l'église de la Nativité de la Très Sainte-Vierge.

Face au **château**, prendre à gauche la Grand Rue et poursuivre direction « Les Millerus ».

A hauteur du château d'eau, emprunter le chemin à gauche et, à la bifurcation continuer sur la droite. Traverser la Vaucouleurs. A la sortie du bois, observer l'**éolienne**, haut perchée, à droite.

2 Arrivé à la route, la prendre à gauche, (voir **une seconde éolienne** sur la gauche) puis à environ 50 m après le cimetière de Boissets, tourner à gauche. Traverser la route Boissets - Tilly et, admirer sur votre droite **la ferme de la Tasse** puis **la station d'épuration écologique** situées sur la commune de Boissets. Après le petit pont, longer la Vaucouleurs sur environ 250 m.

3 Tourner à gauche au premier chemin rencontré, en lisière d'un bois de chênes. Il débouche sur un chemin empierré à prendre à droite sur environ 50 m puis, tourner à gauche, à **la mare Robert**. Arrivé à la route Tilly-Montchauvet, traverser et prendre la rue des Tisserands. A la bifurcation, prendre à gauche et, à environ 30 m, tourner à droite dans un chemin dont on longera le mur sur le côté droit.

4 Poursuivre le chemin herbeux en face qui mène à la route Dammartin-en-Serve - Flins-Neuve-Eglise. La prendre sur la gauche. Au croisement, face à la grille, prendre à droite et entrer dans Flins-Neuve-Eglise. Longer la propriété du **château** à gauche. Admirer **la tour carrée** faite de briques et de meulière.

5 Face à l'**église Saint-Denis**, prendre la rue à gauche puis tourner à droite en direction « Le Moulin à vent ». À l'intersection, prendre à gauche.

6 Au stop, tourner à gauche puis, après la salle communale, prendre à droite et longer le haut mur de meulière, jusqu'au stop.

7 Prendre à gauche, passer devant la mairie pour revenir au point de départ.



- Eglise de la Nativité de la Très Sainte-Vierge
 - Eglise Saint-Denis
 - Mairie
 - Château
 - Château d'eau
 - Cimetière
 - Site remarquable
 - Parking
- 500 m

